

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONTRAT DE  
PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET CESSION DE  
DROITS D'UN CONTE AVEC MME RACHEL COHEN**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2021 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

**DECIDE**

**Article 1er** – Est approuvé le contrat de production audiovisuelle et de cession de droits d'un conte passé entre Madame Rachel COHEN, demeurant Le Bourg à SALLES LAVALETTE et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

**Article 2** – Le contrat prévoit les modalités :

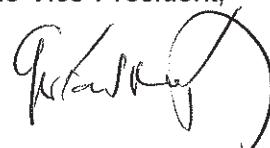
- de captation de la lecture assurée par la conteuse Mme Rachel COHEN le mercredi 10 mars 2021 à l'auditorium de l'Alpha,
- de cession des droits de diffusion de tout ou partie des enregistrements réalisés.

**Article 3** – La cession des droits de la conteuse à GrandAngoulême est consentie pour un montant forfaitaire de 160 €.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 15 AVR. 2021

P/Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 15 AVR. 2021  
Publié ou notifié,  
Le 15 AVR. 2021